

Recommandations « Clustering des objectifs sociaux »

8.1 Reconnaissance générale de la valeur ajoutée du clustering des objectifs sociaux

Le clustering d'objectifs sociaux est un concept relativement neuf qui a besoin d'être développé plus avant et promu à tous les niveaux de la société et parmi ses acteurs. Les gouvernements nationaux et les autorités locales devraient reconnaître le grand potentiel qui réside dans la mutualisation telle que proposée par les partenaires DESEO. Cette mutualisation est une valeur ajoutée par rapport au concept traditionnel de clustering, qui se concentre principalement sur les objectifs et intérêts économiques des partenaires du cluster. L'élément essentiel du cluster est sa philosophie qui se concentre sur l'aspect démocratie et qui est promue par l'économie sociale et d'autres acteurs encore.

Par ailleurs, la perspective de nouvelles initiatives locales pour l'insertion sociale qui seraient avant tout fondées sur les ressources des partenaires, ne peut qu'être saluée par les autorités locales, nationales et européennes.

Le nouveau concept de cluster pourrait être intégré aux initiatives et programmes de conscientisation à développer dans divers domaines et sur diverses questions telles que l'esprit d'entreprise, la responsabilité sociale de l'entreprise, la lutte contre la discrimination ou le partenariat.

Les organisations et les acteurs de l'économie sociale devraient s'ouvrir à la collaboration avec d'autres entreprises traditionnelles et avec le secteur public.

8.2 Adaptation du cadre législatif

La législation et les mesures connexes liées à des questions telles que les partenariats public-privé, la promotion de l'égalité des chances, l'esprit d'entreprise ou les marchés publics devraient être adaptées afin d'offrir de meilleures conditions et de meilleurs incitants pour la création de clusters. Par exemple, les autorités locales pourraient promouvoir des services fondés sur les clusters lorsqu'elles accordent des marchés publics. La présence d'un cluster à

finalité sociale pourrait être un critère de sélection dans un appel d'offres de marchés publics, par exemple.

Quoi qu'il en soit, parfois, les textes de loi *en tant que tels* ne doivent pas être adaptés. Dans certains cas, ces textes offrent déjà toute une série d'opportunités de promouvoir les valeurs sociales dans le cadre des procédures de clustering. Toutefois, les autorités locales pourraient ne pas se sentir en mesure de bien interpréter ces règles. Une certaine clarification pourrait être nécessaire. Ceci pourrait se faire par la publication de lignes directrices pour une mise en œuvre concrète des législations pertinentes, par le biais de séminaires organisés dans ce but à l'attention des administrateurs locaux etc. Il pourrait être intéressant, par exemple, d'intégrer la question du clustering et des objectifs sociaux dans les séminaires organisés pour les autorités locales et traitant des critères de qualité des marchés publics, tels qu'annoncés par la Commission Européenne pour les années à venir.

8.3 Promouvoir d'autres formes de collaboration et de mutualisation des ressources

Les pactes territoriaux, les consortiums ou les SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) offrent déjà d'excellents exemples de bonne pratique quant à la mutualisation des ressources de l'économie sociale, des autorités locales et d'autres acteurs du terrain à la poursuite d'objectifs autres que des objectifs purement économique.

L'expérience d'autres villes et régions en la matière pourrait encourager les acteurs du terrain à renforcer les relations de mise en réseau et à faire eux-mêmes l'expérience des clusters.

Jusqu'à présent, des exemples de ces formes de coopération n'existent que dans certains Etats membres. Cependant, les pactes territoriaux ont continué à surfer sur la vague du succès bien après que la source de financement de l'Union Européenne ne se soit tarie. Les SCIC sont encore au berceau, bien qu'elles commencent à se développer et à être testées par un nombre croissant d'acteurs du terrain en France.

Il semble donc valoir la peine de parler de ces nouvelles formes de collaboration partout en Europe pour encourager les autorités locales et les acteurs du terrain de suivre ces exemples de partenariat local. Les réseaux de clusters à but social devraient être promus. Ils peuvent contribuer à la création d'un pool européen d'expériences de clustering à grande valeur ajoutée. De plus, ces réseaux seraient en mesure de valider et de disséminer, en continu, les normes minimales et les modèles européens de clustering dans des domaines tels que l'égalité des chances.

8.4 Reconnaissance et promotion de l'économie sociale et des autres initiatives solidaires

L'économie sociale a un rôle important à jouer dans l'expérimentation et la mise en place de clusters pour la promotion de l'égalité des chances et de formes connexes de collaboration locale présentant une réelle valeur ajoutée telles que les SCIC et les pactes territoriaux.

Les activités des structures relevant de l'économie sociale sont largement fondées sur des processus de mutualisation des ressources mis en place entre les membres. Les principes de collaboration et de partage des tâches prennent le plus souvent le pas sur des attitudes de compétitivité pure et sur des réflexions orientées exclusivement sur le profit.

De plus, il existe déjà diverses formes de coopération entre les acteurs de l'économie sociale qui sont fondées sur la mise en commun des ressources. Ces diverses formules ouvrent également la voie au développement d'autres initiatives solidaires (relevant de l'économie sociale) comme les coopératives de crédit, les fonds etc. Vu ses intérêts tournés vers la communauté et ses objectifs multiples liés aux divers aspects d'un développement local pérenne, l'économie sociale a déjà prouvé son aptitude à construire des alliances avec d'autres acteurs du terrain tels que les collectivités locales, les petites et moyennes entreprises ou les initiatives citoyennes.

Il est donc essentiel que l'économie sociale soit reconnue par les acteurs locaux, nationaux et européens comme un acteur socio-économique important, comme un moteur de l'innovation et comme un banc d'essai d'initiatives novatrices telles que le clustering pour l'égalité des chances. Ce ne sont pas uniquement les grosses structures, mais aussi les entreprises de l'économie sociale de plus petite taille qui devraient bénéficier d'une plus grande visibilité en tant que promotrices des valeurs fondamentales, de la coopération et du bien-être social.

Les mesures connexes devraient aller de pair avec la dissémination de l'information sur les financements solidaires et avec la promotion de ces financements solidaires. Ce dernier point, et non des moindres, est l'un des piliers essentiels des initiatives de cluster pour l'égalité des chances.

8.5 Accroître la visibilité des nouvelles formes de coopération locale

L'une des importantes contributions des institutions locales, nationales et européennes dans la promotion des clusters (de l'économie sociale) pour la promotion de l'égalité des chances, et pour la promotion de formes semblables de collaboration est de leur donner le plus de visibilité possible. L'expérience des partenaires DESEO a démontré que ce type d'action est indispensable lorsqu'il s'agit de consolider le partenariat d'un futur cluster mais aussi et surtout lorsque partenaires et ressources doivent être trouvés.

Bien qu'elles puissent être en mesure de fournir une expérience précieuse à l'activité de clustering, les petites structures en cluster pourraient éprouver des difficultés à mener un effort de conscientisation intensive et à prendre contact avec des partenaires potentiels. Par exemple, les autorités locales pourraient mettre à disposition des moyens de communication plus efficaces, mais aussi des canaux de communication de meilleure qualité et un réseau plus large de contacts. Ainsi, elles apporteraient une contribution précieuse aux petites entreprises et organisations (de l'économie sociale) actives dans le développement local.

8.6 Intégration des initiatives de clustering dans les politiques et programmes locaux

L'expérience de plusieurs partenaires DESEO a prouvé qu'il y a plus de chances que les clusters soient lancés et se maintiennent s'ils sont intégrés autant que faire se peut dans des programmes d'action d'autres acteurs locaux, mais aussi au sein d'autres politiques et stratégies locales clés.

Dans le cadre de la conception et de la réalisation de leur stratégie de développement local, de leur plan pour l'égalité des genres et de leur stratégie d'insertion sociale et d'égalité entre hommes et femmes, les collectivités locales devraient tenir compte des initiatives de cluster et des objectifs y afférents.

Par exemple, les partenariats des clusters pourraient être consultés dans la phase de programmation des stratégies en question. En outre, ils pourraient aussi jouer un rôle important au niveau de la mise en œuvre en apportant leur expérience et leurs services.

Ainsi, la visibilité et la pérennité des clusters sortiraient grandies de la démarche. De plus, les acteurs du terrain ont l'occasion de veiller à ce que les objectifs du cluster à moyen et à long terme cadrent avec les objectifs généraux du développement local et vice versa. Dans ce contexte, il semble à nouveau crucial d'insister sur le fait que les structures en cluster devraient devenir des éléments naturels de la prise de décision au niveau local et d'une mise en œuvre efficace des stratégies politiques. Les procédures et les politiques des clusters pourraient se renforcer mutuellement. L'on éviterait ainsi les surcoûts dus aux recoupements. La démocratie sortirait renforcée de la démarche. Et par ce biais, le processus de clustering serait à nouveau un jeu gagnant pour toutes les franges de la communauté locale.

8.7 Promotion d'une nouvelle culture de collaboration et de gouvernance

La mutualisation va bien au-delà du simple réseautage. Elle exige un engagement plus fort de toutes les parties impliquées, mais aussi une plus grande volonté de partager non seulement les ressources, mais aussi les compétences (de prise de décision).

De nos jours, « la concurrence » est un terme très usité, que l'on utilise pour décrire la clé supposée du succès en matière de croissance économique. Cependant, bien trop souvent, un comportement par trop compétitif peut aussi détruire les ressources économiques et sociales et compromettre la construction de synergies. Dans ce contexte, des dichotomies artificielles ont été créées et elles opposent non seulement les acteurs publics et privés, mais aussi les acteurs privés entre eux.

Au vu de ces développements, il semble nécessaire de créer et de promouvoir une nouvelle culture de collaboration, dans laquelle les différentes parties prenantes ont les mêmes droits et les mêmes obligations. Ceci exigera une nouvelle répartition des responsabilités entre les différents acteurs et l'établissement de procédures communes de prise de décision. Dans ce cas de figure, il est essentiel que toutes les organisations participantes développent entre elles un respect mutuel.

Les acteurs privés, y compris ceux de l'économie sociale, pourront prendre à leur charge responsabilités et tâches supplémentaires pour la communauté locale. Les clusters locaux pour l'égalité des chances, par exemple, pourraient collecter, parmi leurs membres, une bonne partie des ressources nécessaires au lancement d'initiatives et de services spécifiques. Par ce biais, ils pourraient décharger les autorités publiques d'une partie de leurs tâches. Toutefois, l'économie sociale et les autres acteurs du terrain seront uniquement capables de mener à bien de nouvelles tâches et de préserver le partenariat, s'ils se voient donner l'occasion de façonner eux-mêmes le cadre de leurs activités. Ils doivent plus participer à la planification et l'évaluation des politiques locales et autres initiatives.

Des méthodes alternatives de participation des acteurs locaux, comme celles qui sont actuellement promues dans le cadre du processus TSR® (Territorial Social Responsibility – responsabilité sociale et territoriale), pourraient être introduites et testées sur certaines localités.

Prendre des décisions, au sein de l'économie locale ou sur des territoires, décisions convenues entre les représentants de l'économie sociale, les autorités locales et les autres acteurs du terrain, pourrait servir d'exemple pour des systèmes alternatifs de gouvernance.

8.8 Formation technique des autorités locales, des entrepreneurs et des autres acteurs du terrain

Les activités de conscientisation et d'information sur les nouveaux concepts de collaboration locale, y compris sur le clustering, sont importantes mais risquent de ne pas être suffisantes pour permettre de bien tester et appliquer ces concepts à différents territoires.

Les acteurs locaux désireux de discuter et de monter un cluster eux-mêmes auront probablement besoin d'informations et de lignes directrices plus spécifiques sur les aspects particulièrement techniques de la mutualisation des ressources et de la coopération en général. Premièrement, il faut rassembler toutes les informations sur les exemples de bonne pratique déjà existantes en matière de cluster pour l'égalité des chances et sur les initiatives de même type. Des mesures de formation spécifiques pourraient être conçues et réalisées par les organisations qui ont établi des procédures de clustering avec succès. Les autorités locales sont en mesure de soutenir de diverses manières la réalisation de formations à l'attention des administrateurs locaux, des entreprises privées et de diverses autres structures. Elles pourraient promouvoir la formation en a) disséminant l'information et en rehaussant la visibilité de ces initiatives, en b) mettant leurs propres experts, des juristes notamment, à la disposition des participants, en c) mettant des salles de réunion à disposition, en d) cofinçant les formateurs, ou tout simplement en e) encourageant leurs propres administrateurs à participer.

8.9 S'adjoindre le concours des universités

Dans la mesure du possible et là où la situation s'y prête, les universités devraient participer aux programmes de promotion de la création de nouvelles formes de clusters tels que les clusters pour l'égalité des chances. D'une part, les chercheurs pourraient apporter une contribution précieuse au développement de méthodes idoines pour un clustering local à vocation sociale.

D'autre part, les universités de l'économie sociale et les autres institutions universitaires pourraient être encouragées à mieux intégrer les questions liées à la collaboration, à l'entrepreneuriat (social) et à la création de clusters au sein de leur programme de cours.

8.10 Changer les modes de pensée au sein de l'économie et de la société

Respecter toutes les recommandations reprises ci-dessus n'apportera probablement pas les résultats escomptés si ces actions pour la promotion de nouveaux modes de coopération et de mutualisation locale ne produisent pas, dans le même temps, *chez tous les acteurs du terrain, une prise de conscience du réel besoin qu'il y a à créer une véritable égalité des chances.*

Les autorités publiques, l'économie sociale, les entreprises privées, les universités et autres parties prenantes, mais aussi chaque habitant individuel devraient être en mesure de comprendre la valeur sociale, culturelle et économique d'une participation équitable des

hommes et des femmes dans les différentes sphères de la vie quotidienne. Les manquements doivent être mieux identifiés et les alternatives doivent être mises en exergue.

Les campagnes et les discours politiques pourraient ne pas suffire. L'effort de conscientisation devrait être lié à la pratique et être mis en œuvre par le biais d'actions.

Deux exemples : un exercice très utile envisagé par les partenaires DESEO sur Dunkerque serait de mener l'enquête auprès des employés dont les entreprises appartiennent à des secteurs perçus comme étant des secteurs traditionnellement masculins. Le résultat de ces études pourrait démontrer, dans un certain nombre de cas, la contribution importante des femmes dans ces secteurs aussi. L'enseignement et la formation, à l'attention des hommes et des (jeunes) femmes de tous âges, pourraient renforcer ces constats et tenter de réorienter les modes de pensée. Les jeunes filles et les femmes devraient recevoir plus d'incitants pour évaluer leurs propres attitudes et découvrir dans le même temps les professions et activités dites masculines.

Autres bonnes pratiques qui devraient être mentionnées dans ce contexte : les efforts de la Credit Guarantee Union (union de garantie des crédits) de Västra Götaland pour introduire une formation à l'égalité des chances et une liste de contrôle pour les conseillers en entreprise et les agents de crédit. Ces actions font en sorte que l'égalité des chances ne soit pas uniquement un sujet de débat mais soit véritablement mise en pratique.

Les gouvernements nationaux et les autorités locales, ainsi que les décideurs de l'Union Européenne, devraient prendre ces éléments en compte lorsqu'ils développent des législations pertinentes et promeuvent une mise en œuvre active de l'égalité des chances dans tous les domaines de la société et de l'économie.

Les activités promues au cours de l'Année de l'Égalité des Chances sont certes utiles, mais elles restent insuffisantes si l'on souhaite atteindre des changements de mentalité bien plus profonds.